



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

reconduite aux frontières

Question écrite n° 72283

Texte de la question

M. Thierry Mariani prie M. le ministre des affaires étrangères de bien vouloir lui indiquer, d'une part, le nombre de laissez-passer consulaires demandés par la France à l'Algérie et, d'autre part, le nombre de laissez-passer consulaires délivrés par ce pays au cours des dix dernières années. De plus, s'il apparaît que ce taux de délivrance est extrêmement bas, il souhaite connaître les mesures qu'il entend prendre afin d'améliorer le taux de délivrance de ce document indispensable pour la reconduite à la frontière des étrangers en situation irrégulière.

Texte de la réponse

Le gouvernement français est particulièrement soucieux d'améliorer sa coopération avec les autorités des pays étrangers en matière de reconduite à la frontière. Cette coopération fait l'objet d'un dialogue constant devant permettre de trouver des solutions concrètes pour chaque cas et d'améliorer en particulier les délais et les conditions de délivrance des laissez-passer consulaires. Avec l'Algérie, cette coopération se déroule dans des conditions de plus en plus satisfaisantes, en particulier depuis la visite d'État du Président de la République en 2003. Ainsi, le taux de délivrance des laissez-passer consulaires, qui stagnait entre 35 % et 38 % entre 1999 et 2002 (pour une demande de 2 200 à 3 200 laissez-passer), est passé de 38,74 % en 2003 à 47,82 % en 2004 (pour une demande stable de 3 300 laissez-passer). Cette progression s'est poursuivie au premier semestre 2005, atteignant 64,63 % de laissez-passer consulaires délivrés. Ce chiffre demeure encore insuffisant, mais les progrès enregistrés depuis 2003 sont encourageants et traduisent l'engagement de nos deux pays à poursuivre un dialogue nourri en matière d'immigration.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72283

Rubrique : Étrangers

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 août 2005, page 7766

Réponse publiée le : 27 décembre 2005, page 12011